

SIEGE SOCIAL
Z.A. de Bargues
15130 Sansac de Marmiesse
04 71 48 25 16

BOUTIQUE AURILLAC
10 Av. Jean Baptiste Veyre
15000 Aurillac
04 71 48 58 44

BOUTIQUE AUBIERE
Rue des Chazots
63170 Aubière
04 73 19 47 69

VIGNOBLE & BOUTIQUE
2 route d'Issoire
63960 Veyre Monton
04 73 69 92 87



DESPRAT SAINT VERNY : au capital de 102 500 €
RCS Aurillac B 347 967 952 SIRET 347 967 952 000 57
APE 1107B N d'Accise FR012098F0167
N TVA FR 53 347 967 952 BIO : distribution certifiée FP BIO 01
contact@despratsaintverny.vin • www.despratsaintverny.fr



Facture

Expéditeur (ci-dessus)

Expéditeur (ci-dessus)					
Adresse de livraison : LE LOT A LA BOUCHE 5 RUE DE LA REPUBLIQUE 46400 SAINT-CERE			Destinataire : LE LOT A LA BOUCHE BERTRAND SAS FR35931191019 5 RUE DE LA REPUBLIQUE 46400 SAINT-CERE		
N° Facture	Date facture	No client	Représentant		Tournée
24020785	18/09/2025	157672	LHEUREUX MARIE PIERRE		028

Attestation de qualité et d'origine :

Page 1

Cde N°24058157				Date d'expédition : 18/09/2025				Votre réf. :				
N° Art.	Qualité / Nature des produits	Mill	Qté	Vol. U	Vol	%Vol	Alc. Pur	P.U. Brut hors droit	Rem	P.U. Net hors droit	TVA	Montant HT droit compris
8559	COTES D AUVERGNE AOP TERRE ET LAVE RGE	2023	15	0,375 L	5.63	13.5	0.76	4.100	5.0	3.895	1	58.43

LA CAVE D'AUBIERE CELEBRE SES 15 ANS. NOUS VOUS INVITONS A CET EVENEMENT LE VENDREDI 3 ET LE SAMEDI 4 OCTOBRE 2025, RUE DES CHAZOTS A AUBIERE.

* en Litres AP pour taxe alcool/volume effectif pour Vignette

Redevance	Quantité*	Prix U.	Montant
L387 Vins Tranquilles	5.63	0.04	0.23
BASE ACQUIT : 58.20			TOTAL 0.23

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA	MONTANT TTC (13)	
1 March	20 %	58.43	11.69		70.12
Total		58.43	11.69		
				Consigne	0.00
				Déconsigne	0.00
				Net à payer	70.12

Mode Règlement	Montant	Date
R. TRAITE QUIZAINE	70.12	31/10/2025

A JOINDRE AU REGLEMENT

Client : 157672
Date : 18/09/2025
Numéro : 24020785
Montant : 70.12 €

Nos Coordonnées bancaires

CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE
FR76 1680 6048 2121 6942 7308 016
BIC AGRIFRPP868

Les pénalités dues en cas de retard de paiement résulteront de l'application de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de Commerce). Il est expressément stipulé que le transfert de propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de Commerce). Règlement net sans escompte. En cas de litige, les tribunaux d'Aurillac sont les seuls compétents.
CGV : Voir sur notre site www.despratsaintverny.fr

Lieu : AURILLAC
Nom du Signataire :
Pierre DESPRAT